

LE LITTORAL AQUITAIN ÉTEND SON INFLUENCE

N° 177
JUN 2008

L'espace littoral aquitain attire de plus en plus de résidents. En 30 ans, sa population a progressé deux fois plus que celle du territoire régional. Cette croissance démographique, liée aux migrations, se traduit par un étalement de la population. Néanmoins, malgré de fortes augmentations, le littoral médocain et celui du nord des Landes restent nettement moins peuplés que le Pays basque et le bassin d'Arcachon. L'urbanisation s'étend et consomme de plus en plus d'espace. Il se bâtit trois fois plus de logements sur les communes côtières que sur celles de l'arrière-pays. La construction de logements collectifs, plus spacieux qu'auparavant, rattrape celle des maisons individuelles. Aussi, le chassé-croisé quotidien des salariés s'amplifie.

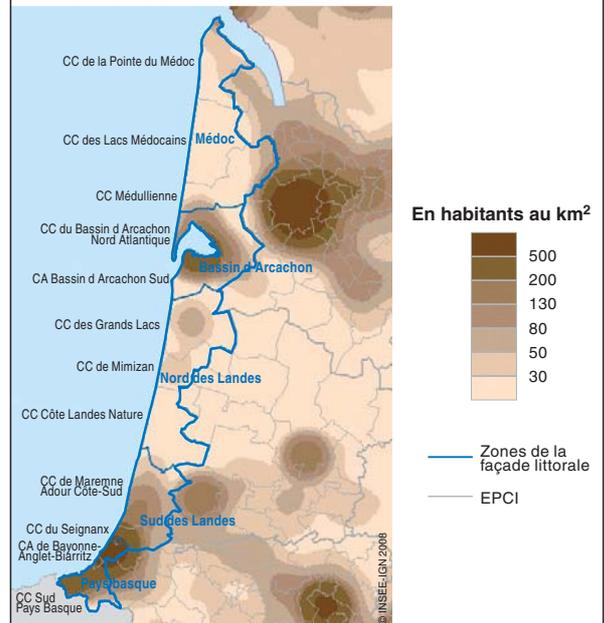
L'espace littoral aquitain attire de plus en plus de population, comme l'ensemble du littoral du Grand Ouest. En 2005, cinq Aquitains sur sept résident dans un des trois départements côtiers. En Gironde, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, un habitant sur cinq est installé sur le littoral. La bordure maritime est préférée à l'arrière-pays : le front de mer concentre 70 % de la population littorale dans 50 % des communes.

Une croissance de population en accélération

Entre 1975 et 2005, la progression de la population du littoral est deux fois plus élevée que

l'accroissement régional (41 % contre 21 %). Cette attractivité du littoral se vérifie sur l'ensemble des communes côtières de la façade atlantique, mais de façon plus prononcée sur la côte aquitaine : le taux

Une population concentrée au Pays basque et autour du bassin d'Arcachon



Densité de population des ménages en 2005
Source : Insee - Recensements de la population - Estimations démographiques supra-communales 2005

Territoire d'étude : la façade littorale

Le territoire étudié, qualifié de façade littorale, regroupe les communes maritimes et riveraines d'étangs (champ d'application de la loi littoral du 3 janvier 1986 pour la région Aquitaine, hors communes riveraines d'estuaire), étendues aux EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) les englobant. Ce découpage permet l'analyse de deux espaces : le rivage proche, constitué de 47 "communes côtières", et d'autre part son arrière-pays, composé des communes non côtières des EPCI. Afin de différencier les tendances propres à chaque espace, la façade littorale aquitaine est également appréhendée selon cinq grands ensembles, représentés sur la carte ci-dessus.

Partenariat

Cette étude résulte d'une convention de partenariat entre la Préfecture et les services de l'Insee en Aquitaine.

Des données complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse.

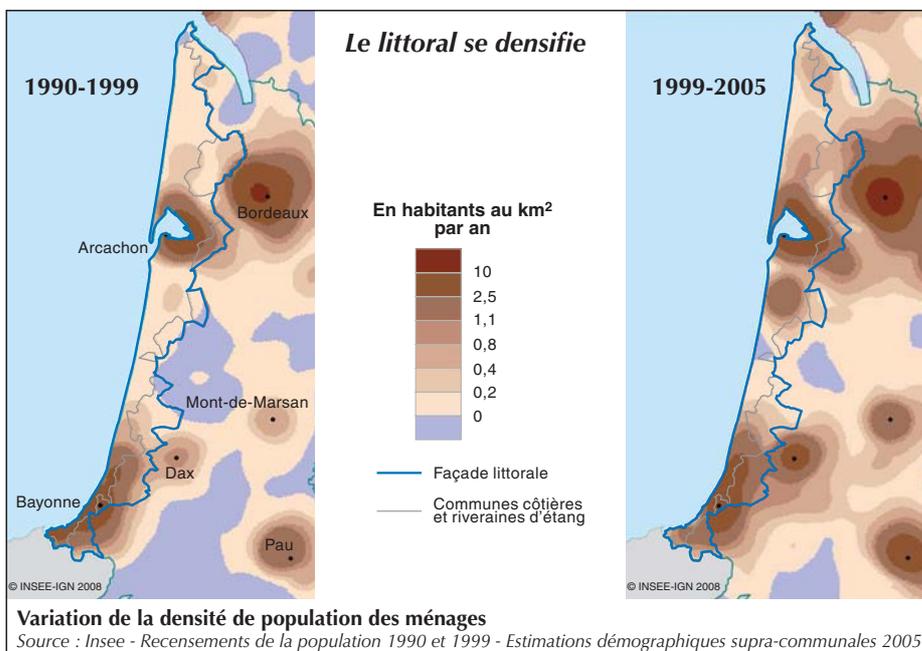
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/aquitaine/publi/accueil_public.htm

AVEC LA PARTICIPATION DE :

de croissance annuel y est de + 1,2 % contre + 0,6 % sur l'ensemble de la façade atlantique.

La croissance de population sur le littoral aquitain s'accélère entre 1999 et 2005, avec un rythme annuel supérieur de 0,4 point à celui de la période 1990-1999.

Elle s'explique uniquement par les excédents migratoires. Entre 1999 et 2005, sur ce territoire, les arrivées sont très largement supérieures aux départs, ce qui compense le déficit des naissances sur les décès. En effet, sauf dans le sud des Landes, le solde naturel joue défavorablement sur la croissance de population.



Des densités de population inégales sur le littoral aquitain

Façades littorales	Population en 2005	Taux d'évolution moyen annuel		Densité 2005 (hab/km ²)
		1990-1999 (%)	1999-2005 (%)	
Médoc	36 950	0,9	2,5	23
Bassin d'Arcachon	109 650	1,9	2,1	123
Nord des Landes	41 750	0,5	2,1	30
Sud des Landes	72 150	1,8	2,2	101
Pays basque	173 550	0,7	0,6	510
Ensemble littoral	434 050	1,1	1,5	88
<i>dont communes côtières</i>	<i>301 000</i>	<i>1,2</i>	<i>1,4</i>	<i>98</i>
Gironde	1 349 000	0,7	1,1	138
Landes	351 000	0,5	1,5	39
Pyrénées-Atlantiques	613 000	0,4	0,8	82
Les 3 départements	2 313 000	0,6	1,1	86
Aquitaine	3 014 000	0,5	1,0	75

Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999 - estimations démographiques supra-communales 2005
Champ : Population des ménages

Vers un étalement du peuplement littoral

L'accélération de croissance démographique sur le littoral aquitain se traduit par deux phénomènes : l'extension des deux pôles de Bayonne et d'Arcachon, et l'émergence de nouvelles zones d'attraction.

La densité de population est inégale le long du littoral. Deux zones de peuplement se détachent autour des pôles urbains de Bayonne et d'Arcachon. La densité (en moyenne, 180 habitants au km²) y est deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la façade aquitaine.

Le littoral basque, très dense historiquement, connaît, depuis les années 70, un rythme de croissance démographique modéré, voire en baisse sur la période récente. En revanche, sur les façades du bassin d'Arcachon et du sud des Landes, le rythme de croissance est très soutenu depuis la fin des années 70 (respectivement 1,9 % et 1,8 % en moyenne annuelle sur ces trente dernières années). Il s'accélère encore sur la période récente (2,1 % et 2,2 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2005). L'attractivité de ces espaces littoraux a pour conséquence l'étalement du peuplement littoral ; d'une part le long de la

façade, et d'autre part, vers l'intérieur des terres avec l'influence des aires urbaines de Bordeaux et de Dax.

Ces espaces densément peuplés côtoient des zones de faible densité, en particulier dans le Médoc et le nord des Landes, où de nouveaux espaces de peuplement se dessinent. Le rythme de croissance de la population, traditionnellement moins dynamique, s'accélère sur la période récente. Entre les périodes 1990-1999 et 1999-2005, le

Méthodologie : une population estimée

La diffusion des populations légales, selon la nouvelle méthode de recensement initiée en 2004, s'appuie sur un cycle d'enquêtes de cinq ans. Seules les populations provisoires au niveau régional, départemental, et de certaines communes recensées sont pour l'instant diffusées. La méthode développée par l'Insee consiste à estimer une **population des ménages au 1^{er} janvier 2005** pour des zones infradépartementales contenant des communes non encore diffusées/enquêtées, et ce sur la base des résultats des trois premières enquêtes de recensement (2004, 2005, 2006). Ces estimations, pour être utilisées, doivent satisfaire différents critères de robustesse. Toutefois, ces résultats sont des estimations provisoires, susceptibles d'être modifiées lors de la publication des résultats définitifs des enquêtes annuelles de recensement, en 2009. Les estimations de population de cette étude concernent uniquement la population des ménages : ensemble des personnes vivant dans la commune en résidence principale. Ne font pas partie des ménages, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les personnes sans-abri, et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraites, ...).

taux annuel moyen d'accroissement triple dans le Médoc, et quadruple dans le nord des Landes.

Un besoin de logements

Cet essor démographique suscite des besoins en logements. Il s'accompagne d'une augmentation plus marquée du nombre de ménages qui intensifie encore ces besoins. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat : allongement de l'espérance de vie, décohabitation des jeunes issus des générations nombreuses qui arrivent à l'âge de quitter le domicile des parents, augmentation du nombre de divorces, veuvage... Or la maîtrise de la construction est une question centrale pour atténuer son impact sur l'environnement.

Les constructions de logements augmentent de 22 % entre 2002 et 2006, sur la façade atlantique de l'Aquitaine. Cette hausse est cependant moins élevée que celle constatée au niveau régional hors littoral (+ 45 %).

Il se construit encore trois fois plus de logements sur les communes maritimes que sur celles de l'arrière-pays du littoral. Mais néanmoins, dans le nombre de logements commencés, la part des logements des communes côtières baisse de 6 points, au profit de l'arrière-pays des zones littorales, par rapport à la période 1997-2001.

Entre 2002 et 2006 sur le littoral aquitain, 30 800 logements sont sortis de

terre, soit un quart de ceux mis en travaux dans la région. Cela revient à 6 200 logements par an. De 1997 à 2001, cette moyenne annuelle était de 5 100 logements.

Le nombre de logements en construction progresse dans toutes les zones littorales, mais la hausse est particulièrement élevée dans le Médoc et le nord des Landes (respectivement 60 % et 53 %). Mais ces deux zones sont aussi celles qui contribuent le moins au nombre de logements commencés sur le littoral aquitain.

Les fortes densités de population du littoral du Pays basque et du bassin d'Arcachon, leur urbanisation et probablement les prix de l'immobilier expliquent une croissance des constructions de logements moindre sur ces deux zones que sur le reste du littoral aquitain. A contrario, les mises en chantier de logements sont très dynamiques sur les zones littorales du Médoc et du nord des Landes, à plus faible densité de population.

La maison individuelle représente encore l'habitat préféré des ménages, mais la construction de logements collectifs s'accélère. Les logements individuels représentent 51 % des logements commencés sur les cinq dernières années, soit 11 points de moins que sur la période précédente. Sur l'ensemble du littoral aquitain, les mises en chantier de logements individuels restent

stables sur ces deux périodes, alors que celles des logements collectifs augmentent de 59 %.

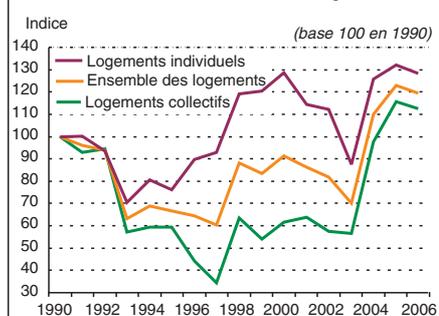
Les constructions de maisons individuelles diminuent nettement dans les zones littorales du Pays basque et du bassin d'Arcachon, et moins fortement sur le sud des Landes. Par contre, elles progressent dans le Médoc et le nord des Landes.

De plus en plus de logements collectifs

Un rééquilibrage s'est opéré entre l'habitat individuel et l'habitat collectif. Sur la période 2002-2006, la part des logements collectifs atteint 49 %, alors qu'elle était de 37 % sur la période précédente. Les progressions les plus fortes s'observent dans le Médoc et le nord des Landes. À elles deux, ces zones regroupent 18 % des nouveaux logements collectifs du littoral. La plus faible progression se constate dans le Pays basque, qui concentre cependant 40 % de ces habitations collectives.

Les évolutions sont aussi contrastées entre la frange côtière et l'arrière-pays. Les mises en chantier de maisons individuelles diminuent de 8 % sur les communes maritimes et augmentent de 22 % sur les communes de l'arrière-pays. Seul le Pays basque enregistre une baisse des constructions individuelles sur tout son espace littoral. Les constructions individuelles sont

Littoral aquitain : une progression du nombre de constructions depuis 2003



Évolution des logements commencés par type de logement

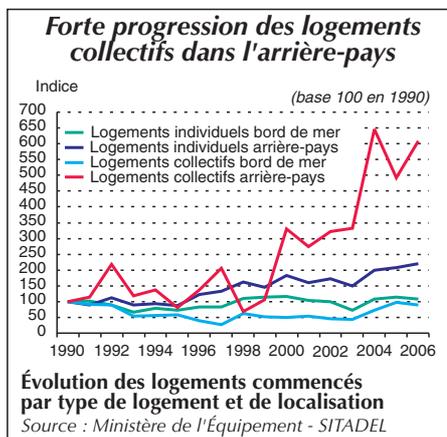
Source : Ministère de l'Équipement - SITADEL

Forte progression des logements collectifs mis en chantier

	Médoc	Bassin d'Arcachon	Nord des Landes	Sud des Landes	Pays basque	Littoral aquitain
1997 à 2001 (a)						
Total logements	2 790	7 010	2 570	5 820	7 180	25 370
Logements individuels . .	2 420	5 300	2 180	3 770	2 260	15 930
Logements collectifs . . .	370	1 710	390	2 050	4 920	9 440
2002 à 2006 (b)						
Total logements	4 460	7 780	3 930	6 720	7 950	30 840
Logements individuels . .	3 100	4 700	2 650	3 490	1 920	15 860
Logements collectifs . . .	1 360	3 080	1 280	3 230	6 030	14 980
Évolution en % (b)/(a)						
Total logements	59,9	11,0	52,9	15,5	10,7	21,6
Logements individuels . .	28,1	-11,3	21,6	-7,4	-15,0	-0,4
Logements collectifs . . .	267,6	80,1	228,2	57,6	22,6	58,7

Source : Ministère de l'Équipement - SITADEL 2006

aussi en repli sur les communes côtières du sud des Landes et du bassin d'Arcachon. Par contre, on observe une forte hausse dans celle du Médoc, et une progression de moindre ampleur dans le nord des Landes.



Les trois quarts du collectif en bord de mer

Entre 2002 et 2006, sur les 15 000 logements collectifs commencés sur le littoral aquitain, les communes de bord de mer en regroupent 76 %. Cette part était de 84 % durant la période précédente. Au cours des dernières années, il s'est

construit deux fois plus de logements collectifs dans l'arrière-pays littoral qu'auparavant. Cependant, même si les constructions s'intensifient dans cet espace, cela ne permet pas de parler d'un rééquilibrage de l'occupation du territoire littoral. L'évolution de l'arrière-pays est très dépendante des communes côtières proches ; les interrelations entre ces deux espaces littoraux restent fortes. Deux variables, disponibilité et prix du foncier, semblent déterminantes dans la répartition entre le littoral maritime et celui de l'arrière-pays.

Les logements mis en chantier entre 2002 et 2006 s'étendent sur une surface habitable de 300 hectares, occupée aux deux tiers par des maisons particulières. Les logements individuels sont plus spacieux que les collectifs : 120 m² contre 70 m². Par contre, sur la période récente, les maisons ont perdu en moyenne 35 m² tandis que les appartements ont gagné 6 m².

Tous les logements en construction sont plus spacieux dans l'arrière-pays qu'en

bord de mer, 9 m² de plus en moyenne pour le littoral aquitain. Dans le sud des Landes, cette différence atteint 19 m².

Adeline BEOUTIS
Yvette WILLM

Les constructions de logements individuels augmentent sur l'arrière-pays

Unité : nombre

	Communes côtières		Communes arrière-pays	
	2002 à 2006	Évolution par rapport à 1997-2001 (%)	2002 à 2006	Évolution par rapport à 1997-2001 (%)
Médoc.	2 150	31,2	950	21,7
Bassin d'Arcachon. .	4 120	-14,2	570	16,4
Nord des Landes . .	1 920	10,1	730	69,0
Sud des Landes . . .	1 790	-29,3	1 700	36,9
Pays basque.	1 150	-13,3	770	-18,0
Littoral aquitain . .	11 130	-7,6	4 720	21,5

Logements individuels mis en chantier
 Source : Ministère de l'Équipement - SITADEL

SITADEL Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux. Base de données communales utilisée dans ce document pour les constructions neuves commencées. Le champ couvert comprend l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (industriel, agricole, commercial, administratif, etc...) soumises à la procédure du permis de construire.

Logements commencés : Une construction n'est considérée comme commencée dans SITADEL qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logements individuels : La maison individuelle correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. Par extension, les logements "en bande" (bâtiments comportant plusieurs logements disposant chacun d'une entrée particulière) sont considérés comme individuels.

Logements collectifs : logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et collectifs, ces derniers sont comptés dans leur type de construction respectif.

Surface hors œuvre nette (SHON) Unité : m²
 La surface hors œuvre nette (SHON) s'obtient en déduisant de la surface hors œuvre brute (somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction) les éléments suivants : les combles et sous-sols non aménageables, les terrasses, balcons et loggias (surfaces non closes au rez-de-chaussée), les surfaces de stationnement des véhicules dans la construction.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

• Site www.insee.fr



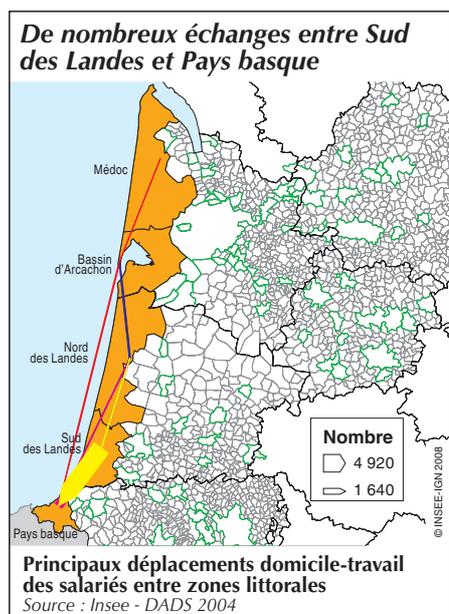
Directeur de la publication : **François Elissalt**
 Rédacteur en chef : **Élisabeth Nadeau** - Secrétaire de rédaction : **Mireille Dalla-Longa**
 INSEE Aquitaine - 33, rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex
 Tél. 05 57 95 05 00 - Fax : 05 57 95 03 58 - Minitel : 3617 INSEE - Internet : www.insee.fr
 © INSEE 2008 - n° ISSN 1283-6036 - Dépôt légal 2^e trimestre 2008
 Composition et impression : Insee Aquitaine
 Code Sage IA17708

Des salariés quittent chaque jour le littoral pour aller travailler tandis que d'autres salariés font le chemin inverse.

La moitié des salariés du littoral (en incluant ceux qui résident et travaillent sur le littoral) résident à plus de 13 km de leur lieu de travail et effectuent un temps de trajet routier

d'une vingtaine de minutes.

Les cadres parcourent des distances nettement plus grandes que les autres catégories de salariés.



Fin 2004, 156 400 salariés (au sens des DADS, cf. encadré) habitent le littoral, mais celui-ci offre moins d'emplois salariés. Trois salariés sur quatre habitant le littoral y travaillent aussi. Cependant, depuis 1999, cette part a diminué de 8 points. Cette baisse, observée dans toutes les zones du littoral, est plus marquée sur le littoral médocain (- 11 points). Les trajets domicile-travail entre zones littorales concernent 11 %

des actifs résidents salariés du littoral. Ces déplacements se réalisent surtout avec la zone contiguë.

25 000 entrants et 35 000 sortants

Les déplacements domicile-travail s'amplifient. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'espace littoral. Environ 35 000 salariés vivant sur le littoral le quittent chaque jour pour rejoindre leur lieu de travail ("sortants"). À l'inverse, 25 000 salariés ne résidant pas sur le littoral aquitain viennent y travailler ("entrants"). Le nombre de sortants a plus fortement augmenté (72 %) que celui des entrants entre 1999 et 2004 (42 %).

Un tiers des "entrants" sont ouvriers. Les autres catégories socioprofessionnelles les plus nombreuses sont ensuite les employés et les professions intermédiaires.

Le littoral basque est de loin la zone la plus attractive : 14 300 salariés viennent y travailler sans y habiter. Ils se rendent principalement à Bayonne, puis à Anglet, et à Biarritz. Le sud des Landes attire 3 500 salariés qui occupent leur emploi à Tarnos, St-Geours-de-Maremne, Soustons ou St-Vincent-de-Tyrosse.

Le bassin d'Arcachon est au 3^e rang ; 2 500 salariés exercent leur profession sur les communes de La Teste, Arcachon, Gujan-Mestras, Biganos. Dans les zones littorales du Médoc et du nord des Landes, peu de salariés arrivent de l'extérieur.

Les salariés se déplacent davantage hors littoral en 2004

Zones littorales	Unité : %					
	Salariés résidant et travaillant sur le littoral		Salariés résidents "sortant" du littoral pour travailler		Salariés non résidents "entrant" sur le littoral pour travailler	
	en 2004	en 1999	en 2004	en 1999	en 2004	en 1999
Médoc	39,8	50,8	60,2	49,2	26,7	22,5
Bassin d'Arcachon	61,7	70,4	38,3	29,6	12,6	9,5
Nord des Landes	77,4	85,5	22,6	14,5	18,8	15,2
Sud des Landes	80,8	87,5	19,2	12,5	17,6	13,9
Pays basque	86,4	91,8	13,6	8,2	23,0	18,4
Littoral aquitain	74,6	82,4	25,4	17,6	19,9	15,9

Source : Insee - DADS 2004 - Recensement de la population de 1999

Forte attractivité de l'unité urbaine de Bordeaux

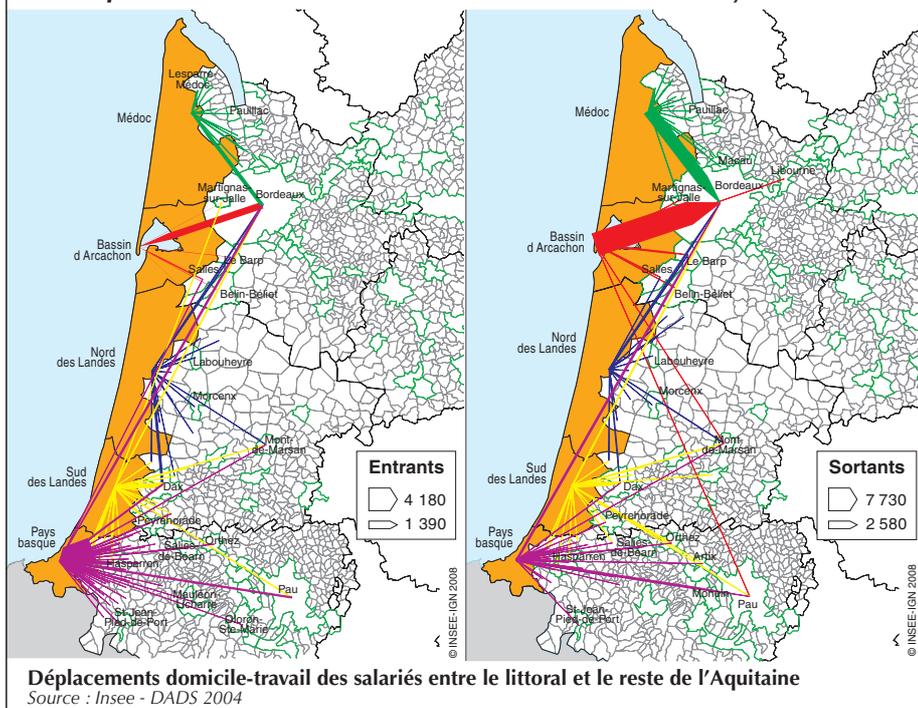
Parmi les sortants, les salariés occupant une profession intermédiaire, mais aussi les employés, sont les plus nombreux : respectivement 39 % et 27 % des sortants. Un tiers des cadres et un quart des professions intermédiaires exercent leur emploi en dehors de l'Aquitaine.

Six sortants du littoral sur dix vont travailler dans l'unité urbaine de Bordeaux. C'est le cas de neuf sur dix sur le bassin d'Arcachon et de sept salariés sur dix dans la zone littorale du Médoc. Les salariés sortants du Pays basque se dirigent le plus souvent vers les communes non littorales des unités urbaines de Bayonne, Pau ou Cambo-les-Bains. Les littoraux du nord des Landes se déplacent essentiellement dans les unités urbaines de Bordeaux, Dax, Mont-de-Marsan. Ceux du sud des Landes se rendent surtout dans l'unité urbaine de Dax, mais aussi dans celles de Bordeaux et de Bayonne. Enfin, 7 700 résidents "sortants" du littoral ont un emploi salarié hors unités urbaines.

Des trajets plus courts pour les employés

La moitié des salariés du littoral aquitain (en incluant ceux qui résident et travaillent sur le littoral) résident à plus de 13 km de leur lieu de travail et effectuent un temps de trajet routier d'une vingtaine de minutes, soit un peu plus que les chiffres des salariés aquitains (8 km et 16 minutes, cf. Insee Aquitaine

Des déplacements vers les unités urbaines de Bordeaux et Bayonne



Le Quatre pages n° 170). Un salarié sur quatre parcourt chaque jour plus de 30 km et est à plus de 38 minutes de son lieu de travail. Les femmes parcourent des distances plus courtes pour se rendre à leur travail. Une femme sur deux habite à plus de 11 km de son travail, soit une distance médiane inférieure de 4 km à celle des hommes.

Les employés effectuent les trajets les plus courts. À l'inverse, les cadres salariés sont les plus éloignés de leur lieu de travail. Les ouvriers et les employés ont des trajets plus courts que les professions intermédiaires. Ils sont plus nombreux à résider et travailler sur le littoral. Pour les salariés quittant quotidiennement le littoral et allant travailler

dans le reste de l'Aquitaine, la distance médiane est de 39 km et le temps de trajet médian de 48 minutes. De plus, un salarié sur quatre parcourt plus de 53 km et met plus de 68 minutes pour rejoindre son lieu de travail par voie routière.

Déclarations annuelles de données sociales

Les données utilisées dans cette étude sont issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2004. Les agents de l'État et les non-salariés ne font pas l'objet de déclaration et sont donc exclus du champ de cette étude.

Pour dégager quelques tendances en matière de déplacements domicile-travail, les données du recensement 1999 sont aussi utilisées. Leur champ est restreint de façon à ce qu'il corresponde à celui des DADS 2004. Les différences conceptuelles entre les sources rendent difficiles les comparaisons en niveau entre les deux périodes. Il est toutefois possible de comparer certains indicateurs calculés aux deux périodes respectives (taux de stabilité, taux de sortie...).

Les distances et les temps de trajets sont calculés à partir d'un distancier élaboré par l'institut national de la recherche agronomique (Inra). Sont fournies uniquement des distances par voie routière entre les centres des différentes communes. En conséquence, la distance et donc le temps de trajet sont considérés comme nuls pour les actifs habitant et travaillant dans la même commune.

Le temps de trajet est une estimation du temps d'accès de la commune de résidence à la commune de travail par route en tenant compte de conditions de circulation (heure creuse, heure pleine). Sont mentionnées dans cette étude des durées moyennes de trajets en heure pleine.

Le temps de trajet est donc un temps calculé et non un temps déclaré par l'enquêté, comme dans les enquêtes Déplacements ou l'enquête nationale Transport : c'est le temps nécessaire pour se rendre de sa commune de résidence à sa commune de travail en automobile.

Médiane et quartiles

La médiane est la valeur d'une variable en deçà de laquelle on trouve la moitié des effectifs d'une population et au-delà de laquelle on trouve l'autre moitié de la population.

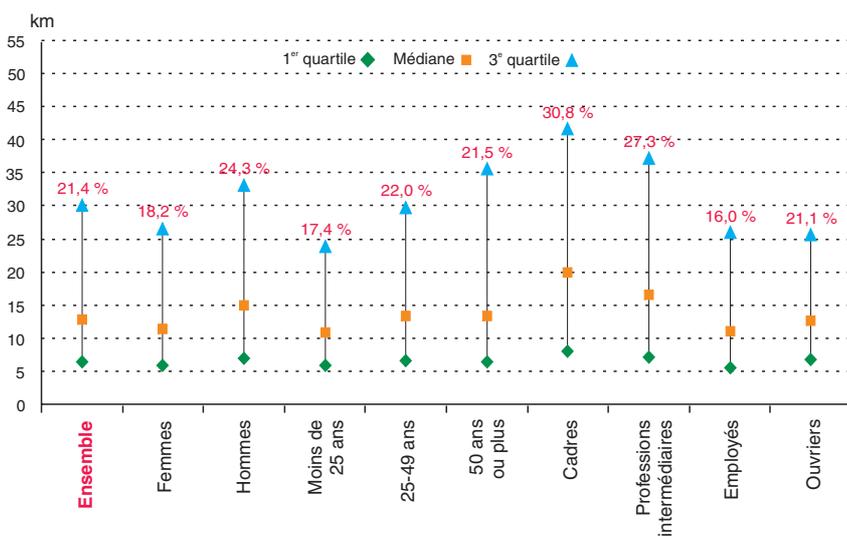
Les quartiles sont les valeurs qui partagent une distribution en quatre parties égales.

Le premier quartile (noté généralement Q1) indique le nombre de kilomètres au-dessus duquel se situent les trois quarts des trajets.

Le deuxième quartile correspond à la médiane et indique le nombre de kilomètres au-dessous et au-dessus duquel se situent 50 % des trajets.

Le troisième quartile (noté généralement Q3) indique le nombre de kilomètres au-dessus duquel se situe un quart des trajets.

Des trajets plus longs pour les hommes, les cadres et professions intermédiaires



Source : Insee - DADS 2004

Note de lecture : 30,8 % des cadres salariés quittent quotidiennement le littoral où ils résident pour travailler en Aquitaine hors littoral ; la moitié des cadres résident à plus de 20 km de leur lieu de travail et un quart d'entre eux résident à plus de 41,7 km.